

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 03 avril 2023 à 19h00
NEUVILLE**

PROCES VERBAL

Sommaire

1. Désignation d'un.e. secrétaire de séance et validation du PV précédent.....	1
2. Conservatoire des Espaces Naturels.....	1
3. Terrain Familial Public de Vertaizon.....	2
4. Attributions de subventions.....	3
5. Attribution Fonds de concours.....	8
6. Jeunesse forum 1jeune1job.....	9
7. Urbanisme.....	11
8. Finances.....	12
9. Questions diverses.....	17

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Patricia BUSSIÈRE	P	ESTANDEUIL	TRAVERS Jean-Michel	P	REIGNAT	Janick DERRIEN	E
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET	P		Franck DROUIN	P
BILLOM	Patricia FAFOURNOUX	E	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P	ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	P
	Jean Michel CHARLAT	E		Michelle STEINERT	P		Claude JUILLARD-CONDAT	
	Nathalie MARIN	P	GLAINE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	P
	Pierrick BELLAT	E		Cyrille BRECHARD	E		Paul COURTOT	P
	Céline AUGER	P	ISSERTEAUX	Jean-Claude BATAISSON	P	ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	P		Roger BOURDOULEIX	P		Patrick CHAVAROT	E
	Sylvie DUCATTEAU	P	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST BONNET LES ALLIER	Myriam BLANZAT-LERNOULD	E
	Jean-Pascal BLACHE	E		Sandrine IZAMBART	P		Emeric DECOMBE	
	Karelle TREVIS		MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	TREZIOUX	Maryse TARRIT	
	Denis MAUTRET			Eric PIREYRE	E		Hubert CHEMINAT	P
BONGHEAT	Lydie GARINO	P		Jean DELAUGERRE	E	VASSEL	Michel DEGOILLE	
	Christian CHALARD	P		Florence JOUVE	P		Françoise BERNARD	E
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P	MUR-SUR-ALLIER	Jean-Marc LAVIGNE	P		Nicolas JAFFEUX	P
	Daniel RAVOUX	P		Danielle RANCY	E		Jean-Jacques CAVALIERE	P
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		Louis PEREIRA	E	VERTAIZON	Catherine SOU-AH-Y	P
	Joseph BELGARDE	E		Martine VAQUIER	P		Robert BODEVIN	P
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P	NEUVILLE	René LEMERLE	E		Nathalie DOS SANTOS	E
	Nicole NENOT	P		Jérôme PIREYRE	P		Cyril GONZALEZ	E
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Guy MAILLARD	P		Jean-Yves GRIVET	P		Amalia QUINTON	P
	Daniel SALLES	P		Jean-Pierre BUCHE	E			
ESPIRAT	Nadège TOURNEBIZE	E	PERIGNAT ALLIER	Virginie VINATIER	E			
	Marie-France CHOFRUT	P		Fanny BLANC	E			
	Sébastien MAFFI							

MARIN - Jean DELAUGERRE à Jean-Jacques CAVALIERE - Louis PEREIRA à Martine VAQUIER – René LEMERLE à Nicole NENOT - Myriam BLANZAT -LERNOULD à Dominique VAURIS – Nathalie DOS SANTOS à Amalia QUINTON

Arrivées en cours de séance : Karine JONCOUX et Bernadette DUTHEIL après la délibération n°22

Titulaires Présents (55)	34	61,82 %
Suppléants avec droit de vote	2	
pouvoirs	9	
nombre de votants	45	81,82 %
Suppléants sans droit de vote	7	

1. Désignation d'un.e. secrétaire de séance et validation du PV précédent

1-1 Désignation d'un.e. secrétaire de séance.

Nathalie SESSA est désignée secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal (en pièce jointe à la note de synthèse) de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite l'assemblée l'adopte.

2. Conservatoire des Espaces Naturels

Rapporteur : Daniel SALLES

Convention de coopération

Depuis plusieurs années, les services PAH et Environnement (Ensil) collaborent avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN) afin de mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel de Billom Communauté au travers de diverses actions, principalement de l'animation.

Ont donné pouvoir : Patricia FAFOURNOUX à Patricia BUSSIÈRE – Jean-Michel CHARLAT à Céline AUGER – Pierrick BELLAT à Daniel DUMAS – Jena-Pascal BLACHE à Nathalie

Afin d'encadrer cette collaboration, il est envisagé de signer une *Convention de coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel*. Cette convention, signée pour une durée de 5 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2027), définit les actions relevant des compétences des partenaires, les objectifs communs et les modalités financières de coopération garantissant sa finalité d'intérêt public et non liée au marché.

Axes de coopération identifiés :

- accompagnement à la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Ensil des puy de Mur et de Pileyre, Billom Communauté étant le gestionnaire,
- accompagnement des actions Pays d'art et d'histoire pour une intégration du patrimoine naturel et co-construction de projets d'approches croisées des patrimoines naturels et historiques,
- coopération et appui technique du CEN Auvergne en tant qu'expert pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité dans la définition et la mise en œuvre des projets de Billom Communauté (GEMAPI, PLUI, PCAET, reconquête paysagère, vergers, ...),
- amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel du territoire, démarches participatives et porter à connaissance, contribution à l'élaboration d'une stratégie biodiversité,
- préservation, gestion, restauration et valorisation de sites naturels du territoire,
- appui à la constitution de demandes de labellisation liées au patrimoine naturel,
- co-construction et mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur le patrimoine naturel auprès de la population du territoire.

Les actions correspondantes seront programmées annuellement sur proposition conjointe des partenaires, ajustée en fonction des moyens mobilisables, et détaillée au travers d'un avenant annuel opérationnel, précisant les axes prioritaires et les moyens mobilisables par les partenaires.

L'avenant financier pour 2023 concernerait les actions suivantes :

- PAH : exposition "De sève et d'écorce, éloge des vieilles forêts" (316 €)
- ENSIL : diagnostic et remise en état du verger du puy de Mur (5 000 €)
- ENSIL : aménagement du puy de Pileyre (4 000 €)

Remarques :

- Une animation de la programmation 2023 du PAH est portée par le CEN dans le cadre de Natura 2000 (sortie orchidées sur le puy de Pileyre).
- La remise en état du verger sera l'occasion de programmer une conférence de Christophe Gatier à Mur-sur-Allier dans le cadre de la Fête de la nature, organisée par plusieurs services de Billom Communauté du 24 au 29 mai 2023.

A retrouver dans l'espace communautaire : la convention « cadre » et l'avenant 2023.

L'assemblée approuve cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
22	44	44		

3. Terrain Familial Public de Vertaizon

Rapporteur : Monsieur le Président

Attributions des marchés

Billom Communauté a pour projet l'aménagement d'un terrain familial locatif (TFL) pour une famille de voyageurs installée actuellement à Vertaizon sur un terrain insalubre.

Le TFL sera implanté à Vertaizon (rue Henri Noyer) sur une parcelle appartenant à la commune (projet de vente d'une partie à la CC) et classée STECAL dans le PLUI. Le coût du projet, estimé en phase APD, est de 123 000 € TTC.

Ce projet est financé à 80 % par le Conseil départemental.

Points d'avancement du projet :

- Février 2022 : recrutement d'un maître d'œuvre (Isabelle Maillet, architecte DPLG)

- Juillet 2022 : création d'une entrée provisoire sur la parcelle (Asenci TP)
- Septembre 2022 : réalisation des études de sol (GéoSol)
- 27 septembre 2022 : dépôt du permis d'aménager
- Septembre à décembre 2022 : extension des réseaux (AEP, assainissement, électricité et télécom)
- Novembre 2022 : bornage du terrain (cabinet SERCA)
- Décembre 2022 : recrutement d'un SPS (Bureau Alpes Contrôle)
- 11 janvier 2023 : arrêté accordant le PA.

Une consultation a été lancée pour recruter des entreprises pour la réalisation des travaux :

- Date d'envoi à la consultation : 25/01/2023
- Date limite de réception des offres : 17/02/2023
- Date négociations : 29/03/2023
- Lots :
 1. Gros œuvre
 2. Charpente ossature bois - Couverture
 3. Plâtrerie peinture - Isolation - Menuiseries intérieures
 4. Menuiseries extérieures
 5. Carrelage - Faïence
 6. Clôtures - Portail
 7. Electricité
 8. Plomberie sanitaire
 9. VRD - Terrassement - Espaces verts

Les lots 1, 4 et 7 étant infructueux, une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable a été engagée, conformément au Code de la commande publique (Article R2122-2).

Les propositions d'attribution sont les suivantes :

Lot	Entreprise	Montant (€ HT)
1 - Gros œuvre	Asenci TP	21 380,00 €
2 - Charpente Ossature bois Couverture	Sucheyre	28 773,80 €
3 - Plâtrerie Peinture Isolation Menuiseries Intérieures	SARL Païs	12 269,10 €
4 - Menuiseries extérieures	Sabattery	7 678,00 €
5 - Carrelage Faïence	CM Girard	3 600,00 €

6 - Clôtures Portail	GS2A	7 400,00 €
7 - Electricité	Cubizolles	9 961,90 €
8 - Plomberie sanitaire	Eco Confort	10 583,87 €
9 - Terrassement VRD Espaces verts	Asenci TP	29 230,00 €

Arrivée de Karine JONCOUX et Bernadette DUTHEIL

L'assemblée approuve les propositions d'attribution de marchés (votent contre : Amalia QUINTON et Nathalie DOS SANTOS)

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
23	45	43	2	

4. Attributions de subventions

4-1 Harmonie de Vertaizon

Rapporteuse : Patricia BUSSIÈRE

L'orchestre d'harmonie des enfants de Vertaizon (OHEV) est une association Vertaizonnaise partenaire de l'école de musique.

Cette année, 20 élèves participent à ses activités (répétitions hebdomadaires et représentations) ; ils bénéficient de 50 % de réduction sur le tarif d'inscription à l'école de musique notamment pour leur investissement aux différentes cérémonies commémoratives (08 mai, 11 novembre...).

La pratique collective d'orchestre dans le cadre de l'école de musique se fait donc au sein de cette association partenaire.

L'harmonie investit régulièrement dans de nouveaux instruments pour ses activités. Ces instruments servent aussi quotidiennement aux élèves de l'école de musique (qui utilise le même local) dans le cadre de leur apprentissage mais aussi lors des différentes prestations (concerts, défilés...).

Cette année, l'harmonie souhaite investir dans différents instruments et

accessoires de percussions (baguettes, caisses claires, tom basse...) pour un montant de 3 146,55 €. L'harmonie, par demande de sa présidente Mme Garachon, sollicite une aide financière de 500 € de la part de Billom Communauté.

Le plan de financement fait apparaître un soutien du CD 63 de 786,65 €, de la commune de 250 € et du Crédit Agricole de 250 €.

Le bureau du 13 mars a donné son accord.

Dossier de demande dans l'espace collaboratif.

Pour rappel, l'historique des dernières subventions accordées à l'association par Billom communauté pour l'achat d'instruments :

En 2018 : 460 € pour une batterie de 1839 €.

En 2019 : 700 € pour des timbales à 3 422 €.

En 2020 : 500 € pour un marimba de 2 253,02 €.

L'assemblée approuve cette proposition de soutien à l'association.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	45	45		

4-2 Associations Amis du Jauron

Rapporteur : Daniel SALLES

L'association *Les amis du Jauron* a pour objectif d'entretenir les cours d'eau des communes d'Espirat, Moissat, Bouzel, Vertaizon et Beauregard-l'Evêque. Ces actions sont importantes pour le fonctionnement du Jauron (enlèvement des arbres en travers, des embâcles et des déchets). Elles sont une aide très appréciée dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial Litroux/Jauron.

Pour rappel : les actions réalisées par l'association sont normalement de la compétence des EPCI depuis janvier 2018.

L'association compte aujourd'hui 60 adhérents dont 40 s'investissent régulièrement sur les chantiers en rivière.

Une autre association avec des missions comparables est présente sur le territoire de Billom Communauté, à Egliseneuve-près-Billom : *La vallée du Madet*.

Suite à un récent accident grave lors de leur dernière intervention, l'association « Les amis du Jauron » souhaiterait s'équiper en Équipements de Protection Individuel (EPI). Leur souhait est de garantir une sécurité optimale pour leurs adhérents et éviter de nouveaux accidents.

L'association sollicite Billom Communauté pour une subvention exceptionnelle « achat d'EPI ».

Le budget prévisionnel s'élève à 2 000 € TTC, celui-ci comprend :

- 15 sur-pantalons anti-coupures (pour tronçonneuse),
- 40 lunettes de protection,
- 40 casques de protection.

Le bureau du 27 mars propose de subventionner le projet d'achat d'EPI à hauteur de 100 % soit : 2 000 € TTC.

Il sera demandé à l'association de bien fournir des éléments financiers (budget réalisé et prévisionnel).

Discussion :

Daniel SALLES : c'est important d'appuyer cette association soucieuse de la sécurité de ses membres.

Monsieur le Président : en effet cette association intervient en amont des actions du contrat territorial Litroux/Jauron

L'assemblée approuve cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	45	45		

Pour rappel : le conseil communautaire du 29 novembre 2021 a validé une attribution annuelle forfaitaire au fonctionnement de chacune des deux associations d'un montant de 200 €. Il s'agit d'encourager et de reconnaître le travail fait (délibération 91/29 novembre 2021).

4-3 Maison Sport Santé / Dahlir

Rapporteur : Monsieur le Président

Pour rappel : le 2 mai 2022, le conseil communautaire a validé une subvention de 20 000 € pour la création d'une antenne Maison Sport Santé (MSS) sur le territoire de Billom Communauté, par conventionnement avec le DALHIR.

Le 24 octobre, Gaël LE BOUDOUIL coordonnateur arrivé en juillet 2022, est venu se présenter en Conseil Communautaire et a précisé les orientations qu'il allait mettre en œuvre conformément aux conclusions du diagnostic de l'ONAPS.

En novembre 2022, un premier comité de pilotage¹ réunissant élus et partenaires a été organisé et en mars 2023, un premier comité technique². Fin mars, Gaël a déjà reçu et accompagné 30 personnes (venues d'elles-mêmes suite à des publications ou orientées par leur médecin, ce qui est le cas le plus fréquent).

De nombreuses actions ont vu le jour et sont précisées ci-dessous :

1^{er} semestre (septembre-décembre 2022)

- 1^{er} accompagnement individuel début septembre à l'antenne maison sport santé.
- Présentation du projet MSS aux CCAS de Billom et Mur/Allier (ouvert à tous les CCAS qui en feraient la demande).
- Création d'un groupe de travail CLIC-SIVOS et mise en place d'une formation aux coordinateurs et aux aidants des personnes âgées.
- Intégration au groupe de travail design actif-parcours de marche et agrés sportifs de Mur-sur-Allier.
- Ouverture de l'atelier passerelle à Billom (il s'agit de proposer à des personnes éloignées de l'activité physique ou présentant une pathologie, des séances avec une éducatrice APA³, des séances – jusqu'à 36 possibles – pour reprendre une activité et être orientée dès que possible vers une association du territoire).
- Participation à une journée repérage action CLIC.

2nd semestre (janvier à mars 2023)

- Action au centre aquatique avec une orientation par le CLIC (8 personnes – pour certaines qui n'étaient plus sorties de chez elles depuis plusieurs années – sont accueillies à la piscine pour 6 séances spécifiques – une 2^{ème} session est prévue en septembre).
- Action de prévention au sujet de lutte contre la sédentarité et de la promotion de l'activité physique avec le service Bi'Kigai de Billom Communauté (action collèges de Saint-Dier-d'Auvergne et de Billom).
- Participation et acteur du groupe prévention santé (GPS) du contrat local de santé (première action ciné-débat 09 mars 2023).
- Réunion de présentation de la formation sport-bien-être le 14 mars. Ont été invités tous les encadrants (pro et bénévoles) et dirigeants des associations sportives + centre aquatique + structure privée (début formation le 01 juin).
- Aide au développement et à la réflexion des agrés sportifs au sein de la commune de Montmorin (financement SDJES-Etat).

Les formations (SIVOS et sport santé-bien-être) sont entièrement gratuites pour les bénéficiaires car nous avons reçu une subvention de 15 000 € (délibération du 19 décembre 2022) de la DRAJES en décembre qui a été reversée au DALHIR. Il reste environ 7 000 € pour une formation qui pourrait s'adresser aux jeunes mamans (trop souvent totalement déconnectées de l'activité physique avec une première grossesse) et leurs enfants (orientation du COTECH du 23 mars).

Il est donc proposé de renouveler la participation de 20 000 € au DALHIR pour le poste du coordonnateur.

¹ Composé de : commission élus (JM. Charlat – MA. Ramos – A. Quinton – C. Sou Ha Y – B. Valladier) ; ARS ; J. Maras-Amaury (médecin Beauregard) ; M. Tardieu ; MLC de Billom ; SDJES63 ; F. Bretel ; l'ONAPS et le DALHIR.

² Composé de : commission élus (+ Michèle Tardieu – Fabrice Bretel et Anaëlle Farge (Directrice MLC).

³ Activité Physique Adaptée.

L'assemblée approuve cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	45	45		

4-4 Épicerie Solidaire

Rapporteur : Monsieur le Président

Présentation du rapport 2022 et perspectives 2023 devant la commission social/santé/gens du voyage le 20 mars.

Rappel : L'Association Épicerie Solidaire et ses Ateliers Billomois, créée en 2010, se situe à Billom. Elle est ouverte aux habitants de Billom Communauté qui ont besoin d'une aide alimentaire.

Les personnes en situation de précarité financière ont accès à l'épicerie, tremplin vers l'insertion, outil de lutte contre le gaspillage alimentaire et lieu d'animation territoriale.

L'Association Épicerie Solidaire et ses Ateliers Billomois est à la fois :

- o Une épicerie, comme un commerce de proximité classique qui propose un libre choix de produits à prix réduit pour permettre au bénéficiaire de mener à bien les objectifs fixés au préalable et à réaliser durant le temps d'accès à la structure ;

- o Un lieu d'animation destiné à prévenir et lutter contre les exclusions, en touchant à d'autres questions telles que la santé, le logement, la mobilité, l'emploi, les activités scolaires et culturelles... et permet de recréer du lien, revaloriser les compétences et savoir-faire afin d'aider les usagers à retrouver confiance en eux ;

- o Un lieu à vocation d'attribuer des colis alimentaires en urgence sur orientation d'un travailleur social.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

L'Association Épicerie Solidaire agit sous plusieurs dimensions :

- o Individuelles, il s'agit bien d'aller au-delà de la seule «distribution d'aide alimentaire» pour aider la personne à réaliser son projet, vaincre ses difficultés, renouer avec un lien social, mieux se nourrir... Tous les accueils des bénéficiaires sont réalisés par le travailleur social ainsi que leur accompagnement selon leur projet personnalisé.

- o Collectives, sous forme de temps d'animation (en 2022, 64 ateliers ont vu le jour avec 240 participants (dont 115 enfants) : ateliers «Paroles d'Argent» en partenariat avec la Maison des Solidarités, l'atelier couture «Suivez le fil», le dernier atelier mis en place, animé par une bénévole (bénéficiaire de l'Épicerie), des sorties culturelles, l'atelier « habits des familles », une action avec API pôle Adultes « PACSE, pôle accompagnement socio-esthétique ».

FONCTIONNEMENT

64 bénévoles actifs se relayent pour ouvrir trois fois par semaine.

Une salariée (travailleur social) à mi-temps.

L'épicerie accueille des jeunes détenteurs du Pass'Région pour réaliser des missions d'intérêt général (pour financer BAFA/BAFD, BNSSA ou permis de conduire) : 6 jeunes accueillis pour près de 700 heures de volontariat en 2022.

Nouveauté 2022 : le projet partenarial (Régie de territoire, CCAS) du jardin partagé «qui jardine dîne », lauréat du BEC (d'où l'augmentation du budget de l'association).

L'association a aidé 10 949 personnes en 2022, soit 224 familles : hausse générale du nombre de foyers actifs de +22%, ainsi qu'une augmentation de +14% de nouvelles inscriptions. Cela s'explique, en partie, par l'arrivée de six familles Ukrainiennes ayant fui leur pays en guerre.

Une explosion des « restes à vivre » inférieurs à 3 € de + 27 % par rapport à l'année dernière. Les situations se dégradent et les familles demandent souvent de l'aide tardivement. L'Épicerie Solidaire compte 90 bénéficiaires du RSA.

La majorité des foyers, plus de 60 %, comprend au moins un enfant, et la composition familiale la plus représentée est la famille monoparentale à 35%.

L'association sollicite la Communauté de communes pour une aide au fonctionnement de **18 800 € (y compris le soutien aux actions culturelles)** (en 2018 et 2019 l'aide communautaire était de 10 400 €, augmentée à 15 000 € en 2020 conditionnée à l'embauche d'un travailleur social. En 2021, il a été accordé 15 000 €+ une aide exceptionnelle pour le matériel de 11 000 € + 900 € pour un projet spécifique ; en 2022 : aide au fonctionnement de 22 450 € dont 6 450 € pour du renouvellement de matériel + 470 € pour un projet culturel).

Le prévisionnel 2023 s'élève à 264 097 € (dont achats 119 554,80 €, frais de personnel 28 424,40 €, et contributions valorisées 67 289€). Les ventes représentent 66 460 € et les subventions 130 348 €.

En 2022, 6 communes de Billom Communauté ont aidé financièrement l'épicerie pour un montant total de 6 500 €.

Origine des bénéficiaires :

	2020	2022		2020	2022
BILLOM	80	101	MEZEL		
BEAUREGARD	3	4	MONTMORIN	2	2
BONGHEAT	1		MUR-Sur-ALLIER	13	17
BOUZEL	2	2	NEUVILLE	2	1
CHAS	1	1	PERIGNAT-Es-ALLIER	4	8
CHAURIAT	2	8	REIGNAT	4	2
DALLET			ST BONNET		2
EGLISENEUVE PRES BILLOM	1	1	SAINT JULIEN DE COPPEL	5	4
ESTANDEUIL	9	5	SAINT JEAN DES OLLIERES	3	4
ESPIRAT	3	4	SAINT DIER D'AUVERGNE	4	5
FAYET LE CHATEAU	2	3	TREZIOUX	2	5
GLAINE MONTAIGUT	6	7	VASSEL	2	1
ISSERTEAUX	2	6	VERTAIZON	25	25
MAUZUN	1		TOTAUX	179	218

OBJECTIFS POUR 2023 :

- **Maintenir le poste de travailleur social**, mais aussi créer un nouveau poste à temps partiel (75 h 50 mensuelles) : Deux rôles importants : venir épauler le travailleur social dans les tâches administratives (la personne pourra accueillir les bénéficiaires, lors de leur passage à l'épicerie et leur présenter les nouvelles activités mises en place) et animer et faire le lien entre les différents ateliers (elle devra être moteur dans ce secteur pour développer l'existant en relançant régulièrement les bénéficiaires afin d'assurer la continuité des différentes actions. Elle devra être innovante pour créer de nouvelles activités avec le soutien des bénévoles notamment en apportant son soutien pour la mise en place d'expositions et d'actes culturels au sein des locaux ou autres).
- **Mettre en place des pré-commissions** avec les assistantes sociales de la Maison des Solidarités.
- Pérenniser les efforts engagés en terme d'**alimentation durable** (produits frais...).
- **Créations et animation de nouveaux ateliers** notamment le jardin partagé « qui jardine dîne ».

PERSPECTIVES POUR 2023 :

« Nous ne pouvons être qu'inquiets ! Vu la progression importante des nouvelles familles acceptées dans les derniers mois de l'année 2022. Vu les hausses importantes que nous avons subies que nous n'avons pas pu répercuter mais nous allons devoir le faire. Ces augmentations importantes

vont impacter durablement l'état de nos finances et rendre encore plus délicate et difficile notre action. Certains acteurs locaux nous annoncent de nouvelles hausses en milieu d'année prochaine. »

Rapport moral 2022 et budget à retrouver dans l'espace collaboratif.

L'assemblée approuve cette proposition de subvention.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	45	45		

Vu l'augmentation importante du nombre de familles bénéficiaires, la tension importante sur les coûts de l'alimentation, le bureau communautaire réuni le 27 mars souhaite inciter l'ensemble des communes à apporter une aide à l'épicerie solidaire en complément du soutien communautaire.

Monsieur le Président propose 1 € par habitant, ce qui avait été mis en place lors de la création de l'association.

4-5 Régie de territoire des deux rives

Rapporteur : Monsieur le Président

Présentation du rapport 2022 et perspectives 2023 devant la commission social/santé/gens du voyage le 20 mars.

L'association « Régie de territoire des deux rives » existe depuis 8 ans, porte des activités économiques support d'emplois pour des personnes en insertion, et se mobilise en proposant différentes actions pour la population. L'activité a fortement augmenté et l'association ne cesse de se structurer et de gagner en professionnalisation. Elle est labellisée par la CAF : Espace de vie sociale depuis 2018.

Espace de vie sociale : aide administrative et écrivain public, lutte contre la fracture numérique et ateliers informatique, cours FLE (Français Langue Etrangère) et lutte contre l'illettrisme, des activités support de lien social (investissement de l'espace public et du collège), résidences d'artistes, le réseau des jardiniers ; embauche d'un conseiller numérique fin 2021 pour 18 mois.

Plus de 400 habitants accueillis / plus de 1 400 passages à l'accueil, presque 200 ateliers.

Activités support d'emploi pour des personnes en insertion : Ecopôle et gestion de la pépinière, maraîchage, entretien des sentiers de randonnée (CAM) jusqu'en 2021 ; un double chantier à Lezoux (pôle de valorisation et médiathèque), entreprise multi-services.

La CAM a de nouveau confié le marché de désherbage des voiries de Cournon et Le Cendre + zone activités de Pont-du-Château à la Régie (marché de 4 ans) ; La Régie a également obtenu le renouvellement du marché de l'Ecopôle.

Perspectives :

Consolidation des échanges avec Entre Dore et Allier et réflexion de leur place à la Régie.

Participation à la Fabrique des Transitions.

Expérimentation de production de matériaux biosourcés à partir de terre locale dans le cadre du PTCE Turfu Productions*.

Obtention du marché de désherbage sur Clermont Auvergne Métropole (en fait l'attributaire précédent avait sous traité à la régie, et au bout du compte l'attributaire a abandonné).

Construction sur Cournon d'Auvergne pour améliorer le pôle maraîchage et de manière globale, travaux sur l'amélioration des conditions de travail et le développement de la Régie.

De 2018 à 2021, la CC a soutenu annuellement l'association à hauteur de 10 440 €. En 2022 cette aide a été portée à 16 000 €. La Régie sollicite le renouvellement de cette participation.

Budget prévisionnel de 1 374 500 € pour 2023 (1 080 061 € en 2022).

Rapport à retrouver dans l'espace collaboratif.

L'assemblée approuve cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	45	45		

*PTCE (pôle territorial de coopération économique) Turfu productions en val d'Allier : La Régie** est lauréate d'un appel à projet visant à soutenir

l'émergence de PTCE. Vision de l'Economie sociale et solidaire au service de l'innovation territoriale et solidaire. Dotation de 100 000 € sur 2 ans. Expérimentation de filières répondant aux enjeux de transitions écologiques (matériaux bio-sourcés en frains, tiers-lieux nourriciers, valorisation des déchets). ** *la Régie est chef de file du projet mené avec L'association Rural Combo, Métabatik (asso spécialisée dans le réemploi), le SBA, Landestini, l'UMR Territoires.*

5. Attribution Fonds de concours

Rapporteur : Monsieur le Président

Délibération n°4 du 27 janvier 2020 :

La Communauté s'est inscrite dans une démarche globale d'accueil et d'habitat des gens du voyage (CF délibération de juin 2018). **L'objectif de cette démarche :** Développer une stratégie à l'échelle de l'EPCI pour une approche globale des politiques publiques (habitat, accueil, social, santé, économie...).

Enjeux de cette démarche : Retrouver des capacités d'accueil pour le territoire / Faciliter les parcours résidentiels / Trouver des réponses adaptées aux besoins d'habitat / Répondre aux problématiques économiques et sociales ;

L'action du 2-7 du Programme d'Orientations et d'Actions Habitat du PLUH porte sur la poursuite de cette démarche.

En 2019 Billom Communauté a été amenée à accompagner financièrement un des projets identifiés dans la démarche (relocalisation sur Dallet de la famille Barry) en finançant des travaux de débroussaillage du terrain et par l'apport de graves.

Par souci de cohérence, il vous est proposé de cadrer cela en créant un petit dispositif pour permettre l'accompagnement éventuel d'autres projets privés (par subvention ou bien par prise en charge directe de certaines dépenses), selon les modalités suivantes :

- enveloppe d'environ 10 000 € par an,
- se limiter à un ou deux projets par an,
- le projet doit être issu d'un partenariat : commune/famille/AGSGV/ CC,
- le bureau est chargé de l'examen et de l'attribution.

La mairie de Mur-sur-Allier sollicite une participation de Billom Communauté dans le cadre du dispositif ci-dessus pour des travaux d'alimentation en énergie électrique pour la famille BARRI installée au lieu dit bas du Chambon (Dallet).

Montant des travaux selon devis de TE63 du 20 octobre 2022 : 3 500 €.
Proposition de participation de Billom Co : 1 750 €.
Participation de la commune : 1 750 €.

Pour information, cette famille a bénéficié du soutien de Billom Co en 2019, puisque c'est la CC qui a débroussaillé (+ apport de graves) la parcelle (montant total 3 108 € TTC) dans le cadre d'un accord avec la commune qui avait procédé à un échange de terrain avec la famille.

C'est ensuite que le dispositif « fonds d'aide GDV » a été voté pour permettre de cadrer l'examen de ces dossiers.

Le bureau du 13 mars a décidé (comme l'autorise la délibération du 27 janvier 2020) de soutenir ce projet, mais dans la mesure où c'est un fonds de concours à la commune, il convient de prendre une délibération.

L'assemblée accepte la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
25	45	45		

6. Jeunesse forum 1jeune1job

Rapporteuse : Nathalie MARIN

Dépôt dossier subvention

Information sur le Forum#1jeune1job :

A qui il s'adresse ? : à tous les jeunes en recherche d'emploi ou d'orientation à partir du collège.

Organisation du Forum : pour cette deuxième année d'organisation, les services jeunesse de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier se sont associés avec 8 jeunes de nos territoires pour construire le **Forum #1jeune1job** qui se déroulera **Samedi 29 avril** de 10 h 00 à 14 h 00 à l'espace du Moulin de l'Etang à Billom. Ce partenariat va nous permettre d'avoir plus de recruteurs, des échanges entre jeunes de 2 com com proches, de partager les frais d'organisation (communication, réception..) et de mobiliser les services jeunesse et économie des 2 collectivités.

Que va-t-on trouver au forum ? **(plaquette à retrouver dans l'espace collaboratif)**

- tous les interlocuteurs qui accompagnent les jeunes dans leurs recherches d'emploi et de logement, entre autres Pôle Emploi, les missions locales et Info Jeunes Auvergne Rhône-Alpes, la Maison France Services...
- une vingtaine d'entreprises, groupement d'entreprises, collectivités, dont le Département du Puy-de-Dôme et la Gendarmerie Nationale, ainsi que 5 agences d'Intérim, et Agri Emploi qui recrute dès l'âge de 14 ans. Les offres peuvent se présenter sous forme de stage, CDD, CDI, jobs d'été, contrats en alternance.
- une dizaine d'écoles et de centres de formation professionnelle divers et variés, proposant des formations en alternance,
- des jeunes créateurs d'entreprises inspirants avec qui échanger sur leur parcours,
- les Bus de l'Orientation et du Lab'Mobile Puxi (plasturgie) qui vont plaire aux plus jeunes et dont l'accès se fait sur réservation,
- des associations d'éducation populaire qui permettent de passer le BAFA et proposeront des offres d'animateurs et directeurs pour l'été et des services civiques,
- trois associations spécialisées dans la mobilité internationale, avec des offres de service civique et des postes d'animation,
- des juniors associations qui partageront leur expérience associative et ce qu'elle leur apporte, en compétences et en confiance en soi,
- des informations sur les dispositifs d'aide aux projets des jeunes.

Demande de subvention à la Région dans le cadre d'un appel à projet « Forum de l'emploi 2023 »

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait du développement économique et de l'emploi ses priorités. Elle a pour ambition d'être un partenaire privilégié des entreprises pour faciliter leur implantation, leur développement et leurs investissements.

Dans la poursuite de son plan d'urgence pour le retour au travail, vers les métiers en forte tension dans les secteurs prioritaires (délibération du Conseil régional des 14 et 15 octobre 2021) qui prévoyait notamment de promouvoir les métiers et de mieux informer sur leurs débouchés, la

Région renouvelle son appui à l'organisation de forums de l'emploi dédiés aux métiers en tension sur l'ensemble du territoire.

Le présent appel à projets a pour objet de **cibler prioritairement les territoires** de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur lesquels l'offre de service en matière de forum de l'emploi est absente ou insuffisante pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises locales.

C'est la raison pour laquelle il s'adresse en priorité aux EPCI et aux acteurs économiques qui ont capacité à identifier les actions déjà existantes et le besoin de renforcement de l'offre de service.

Le soutien de la Région, versé dans le cadre de cet appel à projets, est fixé à hauteur de **75 % maximum du coût du projet, dans la limite d'une aide de 3 000 €.**

Sur les recommandations de Valentin Vaqué, chargé d'affaires RH - Emploi - Formation, pour la Région, le service jeunesse propose que Billom Communauté réponde à cet appel à projet pour financer le Forum.

Il est donc proposé de déposer un dossier au nom de Billom Communauté, Si nous obtenons une subvention de la Région, une convention de partenariat avec Entre Dore et Allier sera faite pour reversement de la subvention au prorata .

Le budget du Forum

Dans ce budget ne sont pas comptés les charges du personnel des coordonnateurs jeunesse et chargés d'économie des 2 com com pour le temps passé à l'organisation.

DEPENSES			RECETTES	
Communication	12 banderoles au lieu de 14	1 324,80 €	Billom Communauté	1 038,80 €
	3000 dépliants	344,40 €	Entre Dore et Allier	1 038,80 €
	200 affiches A3	194,40 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	3 000,00 €
	Partenariat Radio Campus	200,00 €		
SOUS-TOTAL COMMUNICATION		2 063,60 €		
Réception	Petit matériel	200,00 €		
	10 Mange debouts	264,00 €		
	Plateaux repas	1 350,00 €		
	Café d'accueil et boissons	200,00 €		
SOUS-TOTAL RECEPTION		2 014,00 €		
Intervenants	Stage de deux jours pour 20 jeunes	1 000,00 €		
SOUS-TOTAL INTERVENANTS EXTERIEURS		1 000,00 €		
TOTAL		5 077,60 €		5 077,60 €

Nathalie MARIN insiste sur le nécessaire relai de l'information auprès des jeunes dans les communes.

L'assemblée approuve le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Région.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	45	45		

7. Urbanisme

Rapporteur : Jérôme PIREYRE

Extension parc photovoltaïque Barbarade

La société Barbarade Energies a déposé le 16 juin 2022 en mairie de Billom un dossier de demande de permis de construire pour l'extension d'une centrale solaire photovoltaïque au sol. L'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande est Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme en application des dispositions de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme. L'installation projetée étant d'une puissance supérieure à 250 kWc, le projet est soumis à évaluation environnementale, conformément aux dispositions du code de l'environnement. L'étude d'impact correspondante a été jointe au dossier de demande de permis de construire.

Ce projet de centrale photovoltaïque au sol s'implante en extension du parc photovoltaïque existant, sur une superficie d'environ 5,1 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 2,97 MWc, pour une production envisagée de 3,6 Gwh/an.

Le projet d'extension était déjà connu au moment de l'élaboration du PLUH, c'est pourquoi le zonage N*enr prévoit le périmètre complet de l'installation.

Retrouver les éléments graphiques (photo aérienne, projet extension) dans la note de synthèse.

A noter que normalement Billom Communauté disposait d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur ce projet, à compter de la notification datant du 5 août 2022. Ce dossier n'a pas été traité dans les temps. Néanmoins, même si le délai est largement passé, le commissaire-enquêteur, M. Patrick LACROIX, désigné pour réaliser l'enquête publique sur ce projet, nous sollicite pour rendre malgré tout un avis sur le projet. L'intérêt est également d'alimenter son rapport d'enquête.

A noter que l'enquête publique est actuellement en cours, se déroulant du 10 mars au 12 avril en mairie de Billom (5 permanences prévues).

Plusieurs avis favorables ont déjà été rendus : PNR Livradois-Forez, SDIS, DDT - Service Eau, Environnement et Forêt.

La commune de Billom prépare également un avis sous la forme d'une

délibération du conseil municipal.

Il est proposé de rendre un avis favorable, par délibération du conseil communautaire, mais en appuyant sur les mêmes remarques et recommandations que le PNR Livradois-Forez et surtout en cohérence avec les prescriptions du PLUH, à savoir :

- tout mettre en œuvre pour favoriser la meilleure intégration paysagère possible (cohérence avec le parc photovoltaïque déjà en place, écran végétal adapté et réalisé avec des essences locales comme préconisé dans le règlement du PLUH) ;
- respecter les préconisations en matière de clôture en zone N, permettant notamment le passage de la petite faune et par le choix adapté de la couleur (clôture et portail).

Discussion :

Daniel DUMAS : le sujet a été évoqué au conseil municipal de jeudi à Billom, il s'est positionné contre cette extension (d'une manière largement majoritaire), en effet l'électricité est un bien commun qui ne devrait pas subir une privatisation. Michelin cherche à se refaire une virginité après avoir pollué ce site pendant des années.

Je respecterai le vote de Pierrick Bellat (dont j'ai le pouvoir) qui souhaite voter contre. Pour ma part je vote pour.

Bernadette DUTHEIL : pourquoi le conseil doit-il délibérer ?

Monsieur le Président : c'est le commissaire enquêteur qui a demandé l'avis de la CC ; nous aurions pu aussi vous solliciter plus tôt au niveau de l'avis du permis de construire.

L'assemblée approuve la proposition. (délibération n°27) : contre : Pierrick BELLAT, Jean-Michel CHARLAT, Sylvie DUCATTEAU, Jean-Claude BATISSON;

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
27	45	41	4	

8. Finances

8-1 Pacte fiscal et financier

Rapporteur : Dominique VAURIS

Le 26 septembre 2022 le conseil communautaire a pris la décision de lancer un pacte fiscal et financier (délibération n°61).

En 2014-2015 la CC Billom St Dier Vallée du Jauron avait réalisé un pacte fiscal et financier qui, même si ses conclusions n'avaient pas été complètement mises en oeuvre, avait permis une interconnaissance au sein du bloc local.

Lors des différents échanges de la commission finances, mais aussi lors des bureaux ou conseils communautaires, face au contexte actuel des contraintes budgétaires qu'elles soient liées aux décisions nationales sur le point d'indice par exemple, ou bien à la crise énergétique, il est apparu nécessaire de relancer ce type de travail.

Définition : Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI.

C'est une charte basée sur un bilan financier et fiscal du territoire partagé par les communes membres et la communauté. Il permet de définir les projets prioritaires de la communauté et sert ainsi de socle au projet communautaire.

Un cahier des charges **(à retrouver dans l'espace collaboratif)** a été élaboré et validé par la commission finances du 16 mars 2022.

Extrait du cahier des charges :

Contenu de la mission

La Communauté de communes et les communes membres ont un destin lié par la mise en oeuvre conjointe du projet de territoire (tel que défini dans le

PADD du PLUH), l'exercice partagé des compétences pouvant donner lieu à des flux financiers croisés, la mise en oeuvre de la mutualisation, la péréquation horizontale...

Afin d'éclairer les élus sur les choix qu'ils devront opérer en matière financière et fiscale dans les mois et les années à venir, le bureau d'étude proposera une méthodologie d'élaboration du pacte financier et fiscal qui sera la traduction financière du projet de territoire de l'EPCI. Il constituera la base de sa mise en oeuvre et sera le garant de sa soutenabilité financière pour l'EPCI et ses communes membres. Il tiendra compte, notamment dans l'équilibre financier de l'EPCI et de ses communes membres, des attributions de compensation.

L'objectif recherché est d'organiser contractuellement et de coordonner certaines décisions, notamment dans les domaines financiers et fiscaux afin de formaliser un accord global entre les communes et l'EPCI dans une perspective de gestion à moyen terme.

Sur la base des différents scénarii proposés, le bureau d'étude devra simuler les impacts des propositions sur les ressources de l'EPCI et des communes membres sur la période 2023/2028.

L'assemblée valide la proposition de cahier des charges.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
28	45	45		

8-2 Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Dominique VAURIS

Par délibération du 02 mai 2022, Billom Communauté a choisi la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal (+ Budget annexe du PAE de l'Angaud) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les

associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier est une obligation liée à la M57.

Il précise les principales règles de gestion financière qui résultent notamment du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, du décret n° 2021-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le règlement définit également les règles internes propres au service financier de Billom Communauté dans le respect des textes précités afin de les préciser dans une logique de performance de la gestion et de la qualité des comptes :

- il se doit d'être un outil au service de la performance financière permettant de développer une culture financière assurant un meilleur pilotage des dépenses et des recettes. Les normes définies doivent être au service du pilotage des politiques publiques et non l'inverse. La transparence et la simplicité sont les principes directeurs de la démarche et du contenu.
- il s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa gestion financière dans la perspective d'une certification des comptes.

Le document se trouve dans l'espace collaboratif.

L'assemblée accepte le règlement budgétaire et financier.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
29	45	45		

8-3 Décisions budgétaires

Rapporteur : Monsieur le Président

CF la note spécifique

8-3-1 Comptes de gestion

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont prescrit de passer dans ses écritures,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs actives :

L'assemblée déclare que les Comptes de Gestion de Billom Communauté dressés pour l'exercice 2022 (Budget Général et Budget Annexe) par Monsieur MASSON, Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
30	45	45		

8-3-2 Comptes administratifs

Le Conseil communautaire réuni, sous la présidence de Dominique VAURIS, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par Monsieur Gérard GUILLAUME, Président, après s'être fait

présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1 – 1 Le Budget général

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022
11- Charges à caractère général	1 514 242,47
12-Charges de personnel et frais assimilés	2 257 223,06
14- Reversement communes et Etat	2 203 335,00
65-Autres charges de gestion courante	3 773 118,68
66- Charges financières	41 773,48
67- Charges exceptionnelles	140,90
68- Dotation Amortissement et provisions	0,00
042-Amortissements	235 469,54
Total Dépenses	10 025 303,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022
013 – Atténuation de charges	114 688,41
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	589 653,51
73 - impôts et taxes	7 647 658,67
74 – Dotations et participations	2 320 901,75
75- Autres produits de gestion courante	54 663,58
77- Produits exceptionnels	41 987,33
042 – opérations d'ordre transfert entre sections	74 783,86
002 excédent antérieur reporté	0,00
	10 844 337,11

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022
040- Opération transfert entre sections	74 783,86
041- Bâtiments et installations	
16- Emprunts et dettes assimilées	146 339,82
20- Immobilisations incorporelles	8 588,58
204- Subventions d'équipement versées	11 468,99
21-Immobilisations corporelles	183 340,55
23- Immobilisations en cours	1 305 197,06
27- Autres immobilisations financières	680,59
Total Dépenses	1 730 399,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022
10- Dotations, fonds divers et réserves	705 934,12
13- Subventions d'investissement	701 080,87
16- Emprunts et dettes assimilées	50,00
21- Immobilisation corporelles	8 330,40
040- Opérations ordre transfert entre sections	235 469,54
041 – Autres bâtiments publics	
001-Résultat reporté	0,00
	1 650 864,93

1 – 2 Le Budget Annexe du PAE de L'Angaud

Chapitre 011 Charges à caractère général		9 855,47
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	1 500,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	5 990,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	294,00
63512	Taxes foncières	2 071,47
Chapitre 042 Opérations d'ordre et de transfert entre sections		885 772,73
7133	Annulation stock initial	885 772,73
Chapitre 66 Charges financières		2 681,13
66111	Intérêt des emprunts et dettes	2 080,00
6618	Intérêts des autres dettes	601,13
Chapitre 043 Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section de fonctionnement		4 752,60
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement 2	4 752,60
023 Virement section investissement		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		903 061,93

002 Résultat de fonctionnement reporté		
Chapitre 042 Opérations d'Ordre de transfert entre sections		898 309,33
7133	Variation des en-cours de production de biens	898 309,33
Chapitre 043 Opérations d'Ordre à l'intérieur de la section De Fonctionnement		4 752,60
791	Transfert de charges de gestion courante	2 672,60
796	Transfert de charges financières	2 080,00
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00
7015	Vente de terrains aménagés	
Chapitre 77 Produits exceptionnels		30 000,00
774	Subventions exceptionnelles	30 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		933 061,93

001 résultat reporté		
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre section		898 309,33
3355	Terrains aménagés	898 309,33
Chapitre 16 Emprunts et Dettes Assimilées		50 000,00
1641	Emprunt en euro	50 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		948 309,33

021 Virement de la section fonctionnement		0,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés		0,00
168751	Autres Communes	
Chapitre 040		885 772,73
3355	Annulation stock initial	885 772,73
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		885 772,73

2) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus,

L'assemblée valide les comptes administratifs 2022 tels que présentés ci-dessus.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
31	44	44		

Discussion :

Bernadette DUTHEIL: page 5, l'ADS figure sur deux lignes.

Dominique VAURIS : il s'agit simplement d'un changement de fonction. Je tiens à remercier les services pour l'élaboration du budget.

8-3-3 Affectation des résultats

Monsieur le Président propose les affectations de résultats suivantes (tenant compte des RAR).

2022	Opérations de l'exercice	Budget général	Budget annexe PAE Angaud
FONCTIONNEMENT	Dépenses	10 025 303,13	903 061,93
	Recettes	10 844 337,11	933 061,93
	Résultat comptable courant	819 033,98	30 000,00
	Résultat antérieur reporté	1 751 495,39	371 381,92
Résultat de fonctionnement à affecter et/ou à reporter		2 570 529,37	401 381,92
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 730 399,45	948 309,33
	Recettes	1 650 864,93	885 772,73
	Résultat comptable courant	-79 534,52	-62 536,60
	Résultat antérieur reporté	1 411 377,48	-485 772,73
Résultat d'investissement à reporter		1 331 842,96	-548 309,33
	Restes à Réaliser Dépenses	678 314,35	0,00
	Restes à Réaliser Recettes	634 305,82	
Excédent (+) ou besoin (-) de financement		1 287 834,43	-548 309,33

PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT	Budget général	Budget annexe PAE Angaud
Affectation au 1068 (Recettes Investissement)	500 000,00	
Résultat d'exploitation reporté en 002 (Recettes Fonctionnement)	2 070 529,37	401 381,92
Résultat d'investissement reporté en 001 (Recettes Investissement)	1 331 842,96	
Résultat d'investissement reporté en 001 (Dépenses Investissement)		548 309,33

L'assemblée valide les affectations de résultats proposés.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
32	45	45		

8-3-4 Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées

Depuis le 1^{er} janvier 2016, suite à la publication du décret 2015-1846 du 25

décembre 2015 modifiant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, il est possible de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget. La collectivité peut décider de ne pas neutraliser ou de neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Chaque année, nous devons délibérer sur le montant à neutraliser.

Il est proposé de neutraliser complètement la dépense 2023 en inscrivant la somme de 31 583,82€ (au compte 198 en DI et au compte 77681en RF).

L'assemblée valide la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
33	45	45		

8-3-5 Vote des taux

Il est proposé de voter les taux suivants :

TH taxe d'habitation : 9,15%

TFPB taxe foncière propriétés bâties : 0,252 %

TFNB taxe foncière non bâti : 5,71 %

CFE cotisation foncière des entreprises : 26,09 %

TEOM : 9,68 % pour la part fixe (soit un produit de 2 270 025 €), on inscrit également au budget la part variable correspondant à la part incitative 859 197 €.

GEMAPI : la commission finances de septembre 2022 avait proposé un produit de 72 000 € pour 2023 (première année du CT Litroux Jauron), la commission de mars 2023 propose de ne pas voter de produit GEMAPI pour limiter la pression fiscale sur les habitants.

Discussion :

Bernadette DUTHEIL : quelle est l'assiette de la taxe GEMAPI ?

Monsieur le Président : c'est compliqué, c'est calculé sur les impôts fonciers, il y a une moyenne maximale par personne ; on vote un produit et les services fiscaux font les calculs.

L'assemblée valide les taux proposés.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
34	45	45		

8-3-5 Budgets primitifs

Un point est fait en préambule sur les modifications induites par la M57 (Cf note budgétaire).

Monsieur le Président expose les budgets primitifs de 2023 (budget général et budget annexe).

Il propose de voter le budget par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Les budgets primitifs sont élaborés en tenant compte du débat d'orientations budgétaires.

BUDGETS PRIMITIFS 2023	Budget Général	Budget Annexe économie
Dépenses de fonctionnement	12 720 383,73	1 104 933,51
Recettes de fonctionnement		
Dépenses d'investissement	2 093 683,04	1 177 239,79
Recettes d'investissement	2 845 005,33	

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023, permet des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion du chapitre 012 (charges de personnel). Comme prévu dans le règlement budgétaire et financier, le conseil communautaire délègue au président la possibilité d'avoir recours à ces virements dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

L'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Discussion :

Jean-Marc LAVIGNE : comment va être compensée dans le budget l'augmentation du coût de l'électricité ?

Monsieur le Président : nous avons mis en place un marché global de performance, et avons adopté récemment un plan de sobriété comportant différentes mesures.

Jean-Marc LAVIGNE : en recettes d'investissement vous n'avez pas mis le château.

Monsieur le Président : non car la vente n'est pas encore finalisée, par précaution il vaut mieux minimiser les recettes ; le compromis de vente n'est pas signé.

Bernadette DUTHEIL : pourquoi une telle augmentation entre le CA et le BP pour les gens du voyage ?

Nicole MAJEUNE : il s'agit de la prévision de l'augmentation du coût de l'énergie.

Sylvie DUCATTEAU : à quoi correspond la ligne de bus express ?

Monsieur le Président : des réflexions sont en cours, on voit bientôt la région, fin avril en commission.

Jean-Marc LAVIGNE : on ne parle pas de CAF (capacité d'autofinancement).

Monsieur le Président : cela n'apparaît pas dans la présentation du budget. La CAF s'améliore.

Dominique VAURIS : il faut que la fongibilité entre chapitres dans la limite de 7,5 % apparaisse dans la délibération.

L'assemblée valide les budgets primitifs.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
35	45	45		

9. Questions diverses

→ Décisions du bureau :

Par délibération n°36 du 07 septembre 2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

Le bureau du 13 mars 2023 a attribué dans le cadre de l'OPAH :

- 1 706 à Alain VUILLEMIN (Chauriat) – autonomie – monte-escaliers
- 1 186 à Francisco RUIZ VASQUEZ (Pérignat) – autonomie – monte-escaliers
- 1 317 € à Alain BARRIERE (Fayet le Château) – autonomie – monte-escaliers

- 879 € à Guilaine JAMES-SAC (Chauriat) – adaptation salle de bain + réhausse WC
- 686 € à Robert CHEVARIN (Vertaizon) - adaptation salle de bain + réhausse WC

Dans le cadre de la Bourse coup de pouce :

200 € à Aurore GHILARDI (Pérignat-ès-Allier) pour le BAFA, action citoyenne à l'accueil de loisirs.

Le bureau du 27 mars 2023 a attribué dans le cadre de la Bourse coup de pouce : 200 € pour le BAFA aux personnes suivantes :

- Romane QUEREUIL (Mur-sur-Allier, Mezel), action citoyenne : aide au secrétariat / mairie à Vassel
- Maxime VIALATTE (Beauregard), action citoyenne : aide entretien espace vert / mairie de Beauregard.

→ **Représentation dans les organismes** – aucune intervention

→ **Avis sur extension du parc photovoltaïque de Barbarade :** Jérôme PIREYRE : je regrette la position dogmatique de la mairie de Billom quant à la manière d'envisager les enjeux liés à la transition énergétique ; je trouve que cela ne contribue pas à fluidifier le message politique.

→ **RGPD :** Suzanne DELARBRE : où en est-on ?

Nicole MAJEUNE : le bureau est en attente de l'avancée des démarches de certaines communes avec l'ADIT.

→ **Carrière de Mur :** Jean-Marc LAVIGNE : à Mur-sur-Allier on a reçu la société Jalicot (exploitante de la carrière du puy de Mur) qui sollicite l'accord de la commune pour le passage sur un terrain communal. Nous nous interrogeons sur les risques liés à l'enfouissement de déchets inertes sur le site ? le levier environnement communautaire peut-il être envisagé ?

Monsieur le Président : nous sommes sans doute dans le cas d'une autorisation préfectorale. Il faut en effet être vigilant sur les types de matériaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20H40

Le 22 mai 2023

La secrétaire de séance,
Nathalie SESSA

Le Président,
Gérard GUILLAUME